

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 28 septembre 2023, s'est réuni le 3 octobre 2023 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 10

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,

ABSENTS EXCUSÉS : 7

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Aurélia HENRIO, Conseillère Municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH, Pouvoir à Madame DECOISY
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée, Pouvoir à Madame DOLLE.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile.

DS20231005

FINANCES : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année, le CCAS, pour ses besoins de financement, a lancé une consultation auprès de ses partenaires bancaires dans le but d'obtenir une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €.

Trois établissements bancaires ont répondu :

- Le Crédit Agricole
- La Banque Postale
- La Caisse d'Épargne

Les offres portent sur l'intégralité du montant demandé.

Les propositions se présentent comme suit :

Banque	Taux à date	Frais d'engagement	Commission de non utilisation	Tirage minimum	Coût d'une journée de tirage à 100 %
Crédit agricole	5,32 %	800 €	Aucune	5 000 €	58,56 €
Banque Postale	4,59 %	200 €	0,20 % progressif	10 000 €	50,54 €
Caisse d'Épargne	4,38 %	600	0,07 %	1 €	48,11 €

Après analyse, l'offre de la Caisse d'Épargne est la plus favorable financièrement et la plus flexible dans son utilisation. Les conditions sont les suivantes :

- Taux variable euribor 1 semaine + 0.50 %
- Commission d'engagement : 0.15% de la ligne
- Coût d'une journée de non utilisation : 0,07 % de la différence entre le montant moyen utilisé et le droit de tirage

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ➔ **DE RETENIR la proposition de la Caisse d'Épargne,**
- ➔ **D'AUTORISER Madame La Présidente à signer tous les documents relatifs au renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr